



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1674

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 1^{er} mai 2023, le règlement numéro 1674 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 700 000 \$ pour le prolongement de la piste cyclable (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval) ».

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 12 mai 2023 et entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 31 mai 2023.

Me Isabelle Auger St-Yves Greffière de la Ville